

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1968 Société : ROYAL AIR MAROC

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : MME EZZAIM MAFATIHA 173464

Date de naissance : 02 08 1961

Adresse : 320 Bd de Bordeaux - CASABLANCA

Tél. 05 22 27 51 67 Total des frais engagés : 350,00 + 193,00 + 1500,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Louïna KHAYAR
OPHTHALMOLOGISTE
235, Bd Yacoub El Mansour, Rés
Al Anfal, Etage N° 2 - Casablanca
Tél: 05 22 95 12 89

Cachet du médecin :

Date de consultation : 19/06/2022

Nom et prénom du malade : EZZAIM MAFATIHA Age: 7ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affection Oculaire

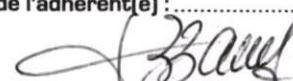
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :





Le : 19/06/2022

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29/06/23	CR	360.000	Dr. Iouâda AÏAYAR OPHTHALMOLOGISTE	235; Bd Yacoub El Mansour, Rés Anfa, Etage N° 2 - Casablanca Tél: 05 22 95 12 89
22/06/23	consultation	150.000		

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cacher du Pharmacien ou du Fournisseur	Montant de la Facture
<p>635 Rue Duhum Tel 05 22 10 00 00 Dr IBRAHIMI Hmid</p> <p>PHARMACIE INPE : 092038891</p>	<p>193,00</p> <p>128,00</p>

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Tél : 05 22 26 21 04		ANALYSES - RADIOGRAPHIES		
Cachet et signature de 1991 Laboratoire et du Radiologue	INPE 1991	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

07/10

Dr. Loubna KHAYAR BENJELLOUN
OPHTHALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des yeux

Chirurgie de la cataracte par phaco mulsification
chirurgie de la Myopie Astigmatisme Hypermetropie lasik
chirurgie des voies lacrymales - STRABISME -

Ex. Médecin à l'Hôpital 20 Août Casablanca
Membre de la Société Française d'Ophtalmologie

Permis de Conduire

Casablanca, le : 19/06/2023
الدار البيضاء، في:

EZBAN AEFHTAHA .

YAG

oST

Dr. Loubna KHAYAR
OPHTHALMOLOGISTE
235, Bd Yacoub El Mansour, Res
Al Anfal, Etage N° 2 - Casablanca
Tél: 05 22 95 12 89

CLINIQUE DE L'OEIL CALIFORNIE
544, bd. panoramique, casablanca, maroc
Tél: 05 22 86 46 18 / 19 / 20
Fax: 05 22 86 40 21
05 22 86 46 00 / 05 22 50 15 15

7/30

NOTE D'HONORAIRES

Casablanca le 22/06/2023

le Docteur D. K. ITAY/AR

a l'honneur de présenter ses compliments à (Mr/Mme)

M. EZZATI M. MEFTAH

et lui adresse selon l'usage sa note d'honoraires

Secon le losir
yaf oD

Soit la somme de # 1500,-

mille cinq cents Dhs

Dhs



Cachet et Signature

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Dr. Loubna KHAYAR BENJELLOUN
OPHTALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des yeux

Chirurgie de la cataracte par phaco mulsification
chirurgie de la Myopie Astigmatisme Hypermetropie lasik
chirurgie des voies lacrymales - STRABISME -

Ex. Médecin à l'Hôpital 20 Août Casablanca
Membre de la Société Française d'Ophtalmologie

Permis de Conduire

Casablanca, le : 06.07.23

الدكتورة لبنى خيار بنجلون

إختصاصية في أمراض وجراحة العيون

الليزر - فحص الشبكة بالأشعة

جراحة المول - العدسات

عضو دائم بالجمعية الفرنسية لطب العيون

طبيبة سابقة بمستشفى 20 غشت

رخصة السيارة

الدار البيضاء، في :

128,00

1) Nainac

Left eye. S. V.
Nette X 3, 1 mg
ODP

Dr. Loubna KHAYAR
OPHTALMOLOGISTE
235, Bd Yacoub El Mansour, Rés
Al Anfal, Etage N° 2 - Casablanca
Tél: 05 22 95 12 89

NAVI Naci
RIMAPHARMA PF
PVC : 128,00 DH
PRESERVATIVE-FREE
SANS CONSERVATEUR

PHARMACIE LAAYOUNE
Dr IBRAHIMI Hind
635 rue Goulimima Casablanca
Tél : 05 22 26 21 04
INPE : 092038991

05 22 95 12 89. شارع يعقوب المنصور إقامة الأنفال - عمارة A شقة رقم 5 - الطابق الثاني - الدار البيضاء - الهاتف : 235, Bd Yacoub El Mansour - Résidence Al Anfal - Im «A», App. 5 - 2ème Etage - Casablanca - Tél.: 05 22 95 12 89